

Mise en place d'un programme national de mouillage de DCP

L'introduction, à partir du début des années 1980, de dispositifs de concentration de poissons (DCP) pour promouvoir le développement de la pêche thonière à petite échelle est l'une des plus grandes réussites enregistrées en Océanie (Gillett et al. 2019). Cependant, le mouillage des DCP s'effectue souvent de manière ponctuelle, quand les fonds nécessaires, issus pour l'essentiel de l'aide internationale, sont disponibles. La réussite à long terme du développement des pêches à petite échelle dans la région est tributaire de l'existence de programmes DCP dynamiques et durables, indispensables dans la plupart des pays. Le présent article détaille les principales conditions à respecter pour mettre en place des programmes DCP pérennes à l'échelle nationale.

Méthode actuelle de travail sur les DCP en Océanie

Rares sont les pays de la région à être dotés d'un programme DCP au niveau national. Dans certains d'entre eux, on trouve des dispositifs fragmentaires qui répondent aux besoins locaux, alors que d'autres emploient les DCP de façon intermittente et non structurée pour augmenter l'accès des pêcheurs aux thonidés et aux espèces apparentées, afin d'assurer la sécurité alimentaire et de créer des moyens de subsistance. L'examen de l'utilisation des DCP dans les pays océaniques fait apparaître les cas de figure suivants :

- Aucun programme national de mouillage de DCP n'est en place. Le mouillage des DCP est réalisé de manière sporadique par le service national des pêches (quand les fonds nécessaires sont disponibles) en réponse aux demandes des communautés de pêcheurs.
 - Les DCP sont mouillés au cas par cas, en fonction des demandes des populations ou dans le cadre de campagnes du service national des pêches. Les fonds nécessaires sont prélevés sur les budgets d'autres programmes ou dépensés de manière opportuniste.
 - L'installation des DCP figure au plan d'action national pour l'année suivante. On commande le matériel de fabrication des DCP pour répondre aux demandes des communautés et/ou les DCP sont affectés à l'avance aux communautés et le matériel est commandé dans le but de répondre à leurs besoins immédiats. Il n'existe généralement pas de plan à long terme de mouillage ou de remplacement des DCP en cas de perte.
 - La Communauté du Pacifique (CPS) ou des organisations non gouvernementales (ONG) régionales disposent de fonds destinés à aider les pays à atteindre certains objectifs grâce aux DCP :
 - ⊗ Solution possible pour éloigner la pression de pêche des récifs coralliens.
 - ⊗ Activité de substitution pour compléter les prises des pêcheurs exclus des aires marines protégées.
 - ⊗ Mesure d'atténuation du stress post-catastrophe : augmenter l'accès aux thonidés et espèces apparentées pour assurer la sécurité alimentaire en attendant les nouvelles récoltes.
- Les demandes d'assistance reçues par la CPS en rapport avec les DCP ont généralement les finalités suivantes :
 - ⊗ Formation de nouveaux agents à la fabrication et au mouillage des DCP.
 - ⊗ Cours de remise à niveau destinés à des agents déjà formés au montage et au mouillage des DCP, mais un peu rouillés.
 - ⊗ Demande d'assistance du secteur privé (pêche sportive) au sujet des DCP, à laquelle le service des pêches ne peut répondre, faute de capacités ou parce que cela ne relève pas de sa compétence.
 - ⊗ Installation de DCP dans le cadre de projets menés conjointement par des ONG, des pays océaniques et la CPS.
 - ⊗ Mise à l'essai de nouveaux modèles de DCP.
 - L'assistance financière fournie par la CPS et les ONG en réponse aux demandes des pays océaniques vise principalement les objectifs suivants :
 - ⊗ Aider un pays spécifique à mener un projet structuré axé sur le développement de la pêche à petite échelle.
 - ⊗ Aider les pays océaniques à créer des aires marines protégées où l'on utilise les DCP pour créer des lieux de pêche de substitution.
 - ⊗ Contribuer à l'atténuation de la pression de pêche sur les ressources récifales dans les zones surexploitées.
 - ⊗ Dans les pays touchés par une catastrophe, aider les petits pêcheurs à fournir des aliments à haute valeur nutritive en temps de pénurie, pendant la maturation des nouvelles cultures, et faire en sorte qu'ils puissent continuer à pêcher au large autour des DCP, à l'écart des récifs coralliens endommagés.

Enseignements

Bien que les données disponibles soient insuffisantes pour confirmer l'efficacité des DCP et leur impact sur l'approvisionnement en poisson des populations côtières en général, plusieurs études de cas (Albert *et al.* 2014 ; Albert *et al.* 2015 ; Bell *et al.* 2015a et 2015b ; Gillett 2018 ; Sharp 2011) ont montré que le recours aux DCP entraîne une réduction du coût de la pêche, une augmentation des prises et une amélioration de la sécurité des pêcheurs, dans la mesure où ils concentrent les opérations de pêche.

En dépit du manque de données, l'immense majorité des pêcheurs de la région croit à l'utilité des DCP ; les responsables halieutiques nationaux reconnaissent aussi leur rôle dans le développement de la pêche à petite échelle. Les DCP constituent par ailleurs une méthode reconnue de diversification et de transfert de l'effort de pêche là où les stocks halieutiques côtiers sont surexploités et où des aires marines protégées sont établies.

Toutefois, la multiplicité des modalités d'assistance proposées par la CPS et les ONG pour l'installation de DCP est loin d'être idéale. En particulier, ces méthodes ne favorisent pas la pérennisation de la petite pêche sur DCP. La solution passe par l'élaboration et la mise en œuvre de programmes DCP à long terme pilotés par les pays.

La voie à suivre

Les conditions nécessaires à la mise en place de programmes nationaux performants de mouillage de DCP sont les suivantes :

- Création au sein du service national des pêches d'une section spécialisée chargée de concevoir et de mettre en œuvre toutes les activités en rapport avec les DCP. Il peut s'agir d'une section indépendante ou d'une sous-section.
- « Règlement intérieur » clair définissant les fonctions et le mode de fonctionnement de la section spécialisée DCP.
- Allocation d'un budget suffisant pour financer toutes les composantes du programme DCP national (énumérées ci-dessous).
- Infrastructure à terre, avec un espace suffisant pour monter les DCP près du service national des pêches et dans les services provinciaux, bureaux réservés et accès aux salles de réunion, et zones de stockage sécurisées pour le matériel de fabrication et les nouveaux DCP prêts à être mouillés.
- Protocoles relatifs à l'achat et au stockage du matériel de fabrication des DCP, incluant des procédures d'audit garantissant l'existence d'un stock de matériel à des points stratégiques du territoire pour remplacer les DCP perdus.
- Équipe spécialisée dans les DCP composée d'un chef d'équipe et de techniciens qualifiés pouvant intervenir sur l'ensemble du territoire.
- Programmes de formation systématique des agents du service des pêches et des pêcheurs au mouillage des DCP et aux méthodes sûres et performantes de pêche sur DCP.
- Matériel de bureau, outils de montage et de construction, échosondeur à haute définition en eau profonde (pouvant effectuer des relevés jusqu'à plus de 3 000 mètres de profondeur), bateau de mouillage motorisé ou barge non propulsée (d'une capacité de 3 tonnes), bateau motorisé pour l'évaluation des sites de mouillage et le remorquage de la barge (si cette option est choisie), chariot-grue d'une charge maximum utile de 3 tonnes au moins, chariot élévateur, vêtements et équipement de protection.
- Collecte de données effectuée au moyen de systèmes reconnus d'enregistrement des prises, de l'effort de pêche et des données socioéconomiques pour déterminer l'impact des DCP.



Un espace de stockage pour le matériel de fabrication des DCP (photo du haut), des agents qualifiés (photo du milieu) et des DCP neufs destinés à remplacer rapidement les engins perdus (photo du bas) : voilà quelques-uns des éléments indispensables à la réussite d'un programme national de mouillage de DCP (crédit photo : William Sokimi, CPS).

- Expérimentation régulière de nouveaux systèmes pour améliorer en continu la durée de vie des DCP, réduire les coûts, atténuer l'impact sur l'environnement et définir le nombre optimal de DCP requis pour répondre aux besoins nationaux.
- Consultation des parties prenantes pour définir un « code de conduite » acceptable en vue de l'utilisation des DCP par différents groupes d'utilisateurs si nécessaire.

- Programme systématique de sensibilisation du grand public sur les points suivants : effets positifs des DCP sur la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance ; mouillage et décrochage des DCP ; mises en garde et performances de certains DCP en saison.

Pérennité du financement

L'utilité des DCP dans les dispositifs nationaux de promotion de la sécurité alimentaire justifie l'affectation de crédits récurrents aux programmes DCP, faute de quoi leur financement restera ponctuel ou intermittent, au détriment de la qualité de la nutrition des populations côtières.

Il est vivement conseillé aux pays océaniques de recenser les sources durables de financement les plus réalistes, qui peuvent inclure les recettes des licences de pêche, en fonction du contexte national.

Si les pays océaniques peuvent solliciter les organisations d'aide au développement pour établir et gérer leurs programmes DCP, ils doivent être prêts à financer les investissements clés énumérés plus haut à partir de crédits budgétaires récurrents si les fonds des bailleurs ne sont pas disponibles à temps.

Ce qu'il faut retenir

Parmi les messages clés résumés dans deux notes d'orientation de la CPS (CPS 2012 et 2017), on retiendra les suivants :

- Les programmes DCP pérennes doivent occuper une place de premier plan dans les investissements relatifs à l'infrastructure et aux stratégies nationales de promotion de la sécurité alimentaire des populations côtières.
- Les pays peuvent certes solliciter le soutien financier et technique des bailleurs ou des organisations techniques et ONG régionales, mais ils doivent affecter des crédits récurrents à la pérennisation des programmes.
- Le suivi des prises réalisées autour des DCP et de leur impact sur la sécurité alimentaire est indispensable pour en démontrer la valeur et convaincre les parties prenantes de l'intérêt qu'il y a à investir dans ce dispositif au niveau national.
- L'implication de l'utilisateur final favorise l'adhésion des communautés et la cogestion des programmes nationaux, élément indispensable pour en garantir la réussite.

Bibliographie

- Albert J.A., Beare D., Schwarz A.M., Albert S., Warren R., Siota J. and Andrew N.L. 2014. The contribution of nearshore fish aggregating devices (FADs) to food security and livelihoods in Solomon Islands. PLoS ONE 9(12): e115386.
- Albert J.A., Albert S., Andrew N., Blanc M., Carlos A., Luda L., Tofuakalo F., Masu R., Oengpepa C., Oeta J., Posala R., Schwarz A.M., Sibiti S., Siota F., Sokimi W., Tan S., Tawaki A., Teri J. and Warren R. 2015. Nearshore fish aggregating devices (FADs) for food security in Solomon Islands. CGIAR Research Program on Aquatic Agricultural Systems. Penang, Malaysia. Program Brief: AAS-2015-05.
- Bell J.D., Albert J., Andréfouët S., Andrew N.L. Blanc M. et al. 2015a. Optimising the use of nearshore fish aggregating devices for food security in the Pacific Islands. Marine Policy 56:98–105.
- Bell J.D., Allain A., Allison E.H., Andréfouët S., Andrew N.L., Batty M.J., Blanc M. et al. 2015b. Diversifying the use of tuna to improve food security and public health in Pacific Island countries and territories. Marine Policy 51:584–591.
- CPS. 2012. Dispositifs de concentration des poissons (DCP) - Note d'orientation 19/2012. Nouméa, Nouvelle-Calédonie: Secrétariat général de la Communauté du Pacifique. 4 p.
- CPS. 2017. Comment pérenniser les programmes nationaux de DCP côtiers - Note d'orientation de la CPS n°31. Nouméa, Nouvelle-Calédonie: Communauté du Pacifique. 4 p.
- Gillett R. 2018. Pêche thonière à petite échelle sur l'île fidjienne de Kadavu. Lettre d'information sur les pêches de la CPS 156:38–42.
- Gillett R., Blanc M., Cartwright I., Batty M., Savins M., Albert J., Idechong N., Tanetoa M., Emberson T. et Sokimi W. 2019. La pêche thonière à petite échelle en Océanie: bilan de 40 années de développement. Lettre d'information sur les pêches de la CPS 157:60–68.
- Sharp M. 2011. Les avantages des dispositifs de concentration de poissons en Océanie. Lettre d'information sur les pêches de la CPS 135:28–36.

Pour plus d'informations :

William Sokimi

Chargé du développement de la pêche
(techniques de pêche)

williams@spc.int